

Lyon, le 25/06/2018

Déclaration CAPA Hors Classe des CPE 25/06/2018

Nous siégeons aujourd'hui pour examiner le tableau d'avancement à la Hors Classe des CPE. Sauf rares exceptions, la hors classe est désormais une perspective ouverte à tous les CPE, 30 ans après sa création.

C'est grâce à la signature des accords PPCR dénigrée par des organisations syndicales (FO,CGT), que la carrière des CPE comme celle des enseignants, a désormais vocation à se dérouler sur au moins deux grades, classe normale et hors classe et d'atteindre le dernier échelon de la hors classe avant le départ à la retraite.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU entendent jouer ici tout leur rôle pour que ces orientations se traduisent réellement dans les faits.

Pour le permettre, un soin particulier doit être apporté à la gestion prévisionnelle des carrières. La pérennité des appréciations portées rend l'exercice à la fois périlleux et difficilement lisible aussi bien pour nos collègues promouvables que pour certains évaluateurs.

Nous serons donc particulièrement vigilants pour que l'examen de chaque situation personnelle permette à tous nos collègues de voir leur droit à « une carrière parcourue en deux grades » garanti.

A partir du projet de tableau de promotion on constate que six collègues sur vingt neuf au onzième échelon de la classe normale ne sont pas promus. Ces candidats CPE à la hors classe sont doublement pénalisés pour certains du fait du mode d'accès à la fonction et de leur date de naissance. Pour le SNES, il est important d'étudier ces dossiers pour la promotion actuelle.

Toujours dans la même lignée, nous avons noté pour deux candidats au onzième échelon, une opposition formulée dans le cadre de l'appréciation de la rectrice. Nous tenons à rappeler que la note de service précise que « À titre exceptionnel, une opposition à promotion à la hors classe pourra être formulée, qui ne vaudra que pour la présente campagne. Elle fera l'objet d'un rapport motivé communiqué à l'intéressé. Vous recueillerez l'avis de la CAP sur cette opposition lors de l'examen des promotions. »

Les critères de l'évaluation dans notre catégorie restent flous, de nombreux CPE, n'ont pas rencontré d'autres interlocuteurs que leur chef d'établissement et le regard porté n'est pas explicité.

De l'excellence à une carrière très satisfaisante ou satisfaisante ou à consolider, les jugements sont difficiles d'autant que certaines tensions liées à une méconnaissance du métier et de ses missions perdurent.

Pour finir, la position du gouvernement le 18 juin 2018, sur l'arrêt des augmentations indiciaires, sur le 7^{ème} échelon de la hors classe ne peut être acceptée et sera combattue. Un service public d'éducation de qualité exige des investissements en conséquence et non pas de la communication.

Les commissaires paritaires SNES – SNUEP / FSU W.BESSUEILLE - L. BOCCADORO - E. FRISO - E. GOETZ - G.P. MURA - MB. TRUTT - A. ZAMI